

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Date : 23/01/2013

Objet : Reprise du Service Interprétariat Interculturel de l'Asti par la Croix-Rouge luxembourgeoise

### **Interprétariat Interculturel – Aider à surmonter les barrières linguistiques**

*La Croix-Rouge proposera une assistance aux personnes rencontrant des difficultés de communication*

Luxembourg, le 23 janvier 2013 – Le 23 janvier, la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'ASTI ont présenté le service « Interprétariat Interculturel », qui a été repris par la Croix-Rouge au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Rehaussé par la présence de Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs et Monsieur le Ministre Mars Di Bartolomeo, ce rendez-vous a aussi été l'occasion de dessiner le développement futur du service, ainsi que d'annoncer les actions prévues pour 2013.

Le service « Interprétariat Interculturel » a pour mission de mettre à disposition aux administrations publiques, aux institutions médicales, ainsi qu'aux organismes d'aide et d'assistance au Luxembourg un soutien professionnel dans des situations de communication difficile et/ou de décalage culturel. Pour réaliser cette mission, le service s'est doté d'un pool d'interprètes, formés aux techniques de la communication et à la gestion des codes culturels. Actuellement le service, dirigé par Mme Edel Alvarez et comptant au total deux salariés permanents, peut recourir à une cinquantaine d'interprètes parlant plus de 25 langues et assurant un interprétariat professionnel et de qualité. Le service intervient soit dans les locaux des organismes demandeurs, soit par téléphone. Les interprètes assurant l'intervention se conforment au secret professionnel et respectent un code déontologique.

« Le nombre croissant d'étrangers qui arrivent au Luxembourg et qui ne parlent pas une des langues véhiculaires du pays rend indispensable l'implication d'un interprète pour garantir l'efficacité mais aussi la dignité humaine dans les relations entre ces personnes et leurs interlocuteurs institutionnels. Ceci est encore plus vital au niveau social-médical pour s'assurer que chacun puisse se faire comprendre et ainsi bénéficier d'un traitement adapté à ses besoins » souligne la Ministre de la Famille et de l'Intégration, Madame Marie-Josée Jacobs.

« Je salue le travail du service Interprétariat Interculturel et ses collaborations avec les partenaires du secteur socio-médical afin de proposer aux professionnels des informations liées à la prise en charge

de personnes d'autres milieux culturels et linguistiques et de proposer une présence d'interprète pour faciliter la communication. Cette activité soutient directement le droit de chaque personne à un accès égal à la santé » affirme Monsieur Mars Di Bartolomeo, Ministre de la Santé.

« Assister les personnes rencontrant des barrières linguistiques et culturelles constitue la mission principale du service d'Interprétariat Interculturel et s'intègre parfaitement dans la philosophie de la Croix-Rouge. Nous nous réjouissons de pouvoir reprendre cette activité et compléter notre offre d'assistance envers les vulnérables », affirme Michel Simonis, Directeur Général de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Depuis sa création le service a connu une croissance considérable des demandes d'interprétariat : « La croissance du volume de demandes souligne en effet l'utilité et la nécessité de l'interprétariat médico-social au Luxembourg. Le service connaît un succès au point que le besoin dépasse les moyens de l'ASTI pour en assurer la gestion et c'est pour cette raison que la Croix Rouge luxembourgeoise reprend le service afin de maintenir et d'étendre les activités » explique Laura Zuccoli, Présidente de l'ASTI.

oOo

*A propos de la Croix-rouge luxembourgeoise*

*La mission de la Croix-Rouge luxembourgeoise est « d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables ». Ses milliers de bénévoles et ses plus de 1700 professionnels en font un acteur majeur dans les domaines de la Santé, du Social, de la Jeunesse et de l'Humanitaire.*

*La Croix-Rouge luxembourgeoise est ainsi engagée dans des activités aussi diverses que l'aide humanitaire internationale d'urgence, les soins à domicile, la transfusion sanguine, la convalescence, l'accueil de personnes âgées ou dépendantes en centres de jour ou intégrés, l'assistance sociale, l'accueil des migrants et réfugiés, l'aide individuelle aux personnes en difficulté, les maisons relais et les maisons de jeunes ou encore les services thérapeutiques socio-familiaux.*

**Contact Presse**  
Service Communication  
Tanja Kinnen  
+352 27 55-2126  
tanja.kinnen@croix-rouge.lu  
www.croix-rouge.lu